... LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, «*CARBURANT*» DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

Ce constat, le législateur européen l'a lui aussi tiré. Cela s'est traduit par l'adoption du Règlement UE 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui est venu renforcer et compléter la protection des données personnelles des consommateurs et des utilisateurs des services numériques (voir Cahiers de l'AFOC n°240). Ce règlement est entré en vigueur en mai dernier.

Toutefois, même si la protection de nos données est assurée et sanctionnée par ce corpus de règles, il n'en reste pas moins nécessaire pour les consommateurs et leurs associations comme l'AFOC de devenir acteurs de cette nouvelle société numérique et d'exiger des pouvoirs publics, si ce n'est une patrimonialisation de nos données, du moins un contrôle effectif du respect des textes. Il convient également d'obtenir des géants du numérique, le versement d'une contribution plus importante, à due proportion, des profits générés au sein de chaque Etat.
Pour l'AFOC, imposer l'usage qui est fait de nos données, « *carburant* » de la nouvelle société numérique, permettrait ainsi de financer, via ce prélèvement sur les bénéfices réellement réalisés, nos services publics, piliers indispensables de notre société et de notre République.

COMMENT LUTTER CONTRE LA «*FRACTURE NUMÉRIQUE*» ?

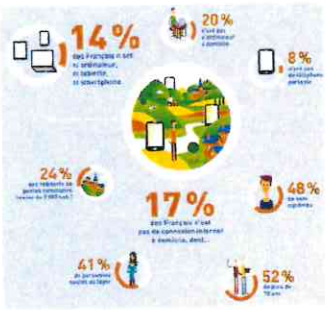

En juillet, France Stratégie a remis à Mounir MAHJOUBI - secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique - un rapport sur les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique. Ce rapport s'inscrit dans le contexte mis en place d'une stratégie nationale pour un numérique inclusif.

L'objectif de ce rapport, est uniquement de chiffrer les gains attendus d'une amélioration de la maîtrise des outils numériques par la population française, sans prendre en compte le coût de mise en œuvre des actions à mener pour améliorer l'appréhension de la société numérique par les français.

En revanche, ce qui est intéressant à retenir dans ce rapport est le constat chiffré de la population française qui resterait éloigné du numérique. Ainsi, le rapport chiffre à 14 millions le nombre de français (de plus de 18 ans) éloigné du numérique, soit 28 % de cette population.

Le rapport identifie plusieurs causes à l'origine de cette « *fracture numérique* ». Celle-ci peut, classiquement se révéler par l'absence d'accès à un réseau internet (fibre ou ADSL pour le fixe, 3G et 4G pour le mobile), ou aux difficultés économiques de certains ménages à s'équiper d'ordinateur ou smartphone pour accéder aux services du numérique. D'autres causes relèvent également de la difficulté d'appréhension de l'internet et des outils numériques par certains. Ainsi, le rapport souligne à juste titre, que l'absence de maîtrise de ces outils peut entraîner un risque d'exclusion pour les populations concernées.

Malheureusement, le rapport s'arrête au constat et aucune piste sérieuse n'est développée dans le cadre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif, afin d'accompagner tous les français dans la transition numérique de notre société.

Une question essentielle demeure donc : comment faire pour que les 14 millions de français éloignés du numérique puissent avoir un accès efficient aux réseaux et une maîtrise des outils numériques ?

A priori, le Gouvernement a pris le parti de la marche forcée. On numérise et digitalise à tout craint et tant pis pour ceux qui ne peuvent pas suivre…